

Conseil municipal
Jeudi 23 août 2018 – 18h

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier. ESTALRICH Cécile. HAFNER Yves.. GOS Daniel. CATHARY Michèle. BRUNET Raoul. NICOLAS Gérard. REY Vanessa. EMANUELLI Arlette.

Absent : BANON Jean Michel. DEGRUTTOLA Ghislain

Absent excusé : LABAUD Jacques. MUNOZ Renée. SERIN Monique

Procuration : Serin Monique à Frédéric Laffont. Renée Munoz à Arlette Emanuelli. Labaud Jaques à Laffont Didier.

Date de convocation : 17 août 2018

Secrétaire de séance : Michèle Cathary

Objet : Budget Principal – Décision Modificative n° 2 : Révision de crédits

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les révisions de crédits comme suit :

Section Investissement – Budget commune

Dépenses		Dépenses	
1332 Amendes Police	+ 5330.00	2115 – 14	- 5330.00

Section fonctionnement – Budget Forêt

Dépenses		Dépenses	
66111 – Intérêts	+ 6.00	6281 – Concours divers	- 6.00

Voté à l'unanimité

Objet : Régime indemnitaire: Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, a été adopté en janvier 2018, en substitution aux anciennes primes pour les agents fonctionnaires. Il propose au Conseil Municipal d'ajouter les agents contractuels aux bénéficiaires.

Voté à l'unanimité

Objet : Convention SMDEA – Vérification des poteaux incendie

La défense extérieure contre l'incendie doit assurer l'alimentation en eau des moyens de lutte contre l'incendie des sapeurs-pompiers, par l'intermédiaire de bornes identifiées à cette fin, en fonction des besoins.

Le SMDEA propose aux communes adhérentes une prestation de service relative au contrôle et à l'entretien des PEI (Points d'eau incendie) qui sont raccordées au réseau d'eau potable dont il assure la gestion. Il convient de mettre en jour la convention établie entre la commune de Montferrier et le SMDEA, conformément aux textes en vigueur. La principale modification concerne la périodicité des contrôles, qui étaient jusqu'à lors réalisés tous les ans, et qui deviennent obligatoires à minima tous les 2 ans.

Voté à l'unanimité

Objet : Location salle animation – caution ménage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 455 du 26 janvier 2006, relative aux tarifs pour la location de la salle d'animation.

Monsieur le Maire propose de rajouter une caution nettoyage de 100 euros, qui ne sera restitué que si le nettoyage effectué par les locataires permet de remettre la salle en location immédiate. Dans le cas contraire, ce chèque de caution servira à couvrir le coût de l'intervention.

Voté à l'unanimité

Informations diverses

Point d'étape de la commission Eclairage Public

La Commission d'élus qui travaille sur l'éclairage public s'est réunie en début d'été en présence du Conseiller en Economie Partagé, Mr Bordeneuve. Une prochaine réunion et des déplacements sur sites pour les premières préconisations sont prévus.

Forum des associations 2018

Le premier Forum des Associations aura lieu le **samedi 29 septembre** (et non le 15/09 comme annoncé initialement) de 9h à 13h à la Maison de la Montagne (ancien office de tourisme). Il réunira les associations Ferrimontaines ainsi que les services de la mairie et d'autres acteurs qui proposent de l'activité sur la commune.

Des animations sportives seront proposées dans la matinée.

Un mot de bienvenue aux nouveaux habitants et un apéritif clôtureront la matinée.

Commémoration du 11 novembre

Un projet participatif d'exposition est proposé à partir de la rentrée en mémoire aux Ferrimontains qui ont combattu pendant 14-18. Ce projet fait appel à tous les habitants qui aurait des objets ou témoignages à transmettre ou qui souhaitent s'impliquer sur la réalisation de l'exposition. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie ou se rendre à la Maison de la Montagne sur les horaires de permanence (lundi après-midi, mercredi après-midi et jeudi matin).